

Arrêté de circulation Pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8.

VU la demande de Monsieur GAILLARD Julien de l'entreprise INEO Réseaux Centre Descartes domicilié à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES,

CONSIDÉRANT que les travaux de branchement Enedis auront lieu le mercredi 09 novembre 2022 de 08 heures à 18 heures rue du Saumon 37220 à l'Ile Bouchard,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ:

ARTICLE 1er

Dans le cadre des travaux de branchement ENEDIS, par la société Inéo Réseaux Centre Descartes demeurant à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES, un empiétement sur chaussée sera effectué le mercredi 09 novembre 2022 rue du Saumon toute la journée.

ARTICLE 2

La rue du Saumon sera interdite à la circulation durant les travaux le 09 novembre 2022.

Les véhicules voulant stationner dans cette rue pourront se garer Quai Courbet à l'Ile Bouchard.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, l'entreprise Inéo Réseaux Centre Descartes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté n° 2022-11-206

PUBLIÉ LE 03/11/2022

ACTE EXÉCUTOIRE

Le 1er Adjoint Au Maire,

François De LAFORCADE